



Basse-Nendaz, avril 2021

Mise au concours

Suite au départ à la retraite du titulaire, la Commune de Nendaz met au concours le poste de

Collaborateur de la Section voirie à 100% (h/f)

Vos tâches :

- Entretien des diverses infrastructures communales (routes, chemins, signalisation, collecteurs eaux usées, cimetières, places de voirie, ...)
- Aménagement et entretien des espaces verts et des cours d'eau (plantation, taille, tonte, fauchage, arrosage, ...)
- Déblaiement de la neige, salage
- Travaux en collaboration avec les différents services communaux
- Service de piquet

Votre Profil :

- CFC dans le domaine du bâtiment, du génie civil ou de l'entretien des espaces verts
- Expérience dans les travaux d'entretien
- Permis de conduire (catégorie B), le permis de cariste serait un plus
- Excellente condition physique
- Intérêt pour les tâches extérieures
- Souplesse dans les horaires, plus particulièrement durant la période hivernale
- Facilité d'intégration

Entrée en fonction :

- De suite ou à convenir

Le traitement est basé sur l'échelle des salaires du personnel de la commune de Nendaz. Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès du chef du Service des travaux publics (079 637 80 25).

Les offres de service accompagnées d'un curriculum vitae, de copies des diplômes et certificats devront être adressées à l'Administration communale de Nendaz, route de Nendaz 352, 1996 Basse-Nendaz, avec la mention « poste collaborateur voirie », **jusqu'au 14 mai 2021** (date du timbre postal fait foi).

COMMUNE DE NENDAZ